



PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Géraldine FIGARD, Michèle BOUCARD, André CHARDONNNENS, Jeannot BAUDOT, Jeannot CHAPUIS, Olivier DEMANDRE, Régis CHOPIN, Nicolas JOLY, Valentin MATARESE.

ABSENTS EXCUSES :

Aurore GELEY (donne procuration à Olivier DEMANDRE), Thierry ESCODA, Nathalie DEPREZ-TARDY (sans voix délibérative), Alexandre DUMONT (sans voix délibérative).

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

1) SIEMR : adhésions des nouvelles communes et modifications des statuts :

Monsieur DEMANDRE indique au Conseil municipal que le Comité syndical du Syndicat des Eaux du Moulin Rouge a accepté le 3 juin 2025 l'adhésion, à compter du 1er janvier 2026, des communes de LA BARRE, MONTEPLAIN, ETREPIGNEY, PLUMONT, RANS ainsi que la modification de ses statuts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion, à compter du 1er janvier 2026, des communes de LA BARRE, MONTEPLAIN, ETREPIGNEY, PLUMONT, RANS au sein du Syndicat des Eaux du Moulin Rouge ainsi qu'à la modification de ses statuts.

Monsieur DEMANDRE informe que les communes de LA BARRE et MONTEPLAIN sont déjà raccordées au réseau du SIEMR. Les 3 autres communes captent leur eau potable dans des puits situés en forêt de Chaux.

2) Demande de subvention à la DREAL pour la création de la voie nouvelle dans le cadre de la sécurisation du passage à niveau :

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie nouvelle pour la sécurisation du passage à niveau, Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différents postes de dépenses comme les études (dans leur globalité), l'acquisition des parcelles (avec les frais annexes) et les travaux évalués en juin 2024. Le coût estimatif de l'opération concernant uniquement l'assiette de la voie nouvelle s'élève à 561 921 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet d'aménagement d'une voie nouvelle pour la sécurisation du passage à niveau, en approuve le plan de financement et dit que cette opération se réalisera sous la condition suspensive que la Commune d'Orchamps obtienne une subvention de l'Etat (DREAL) correspondant à 80% du montant total des travaux y compris les coûts annexes et notamment ceux liés à l'acquisition correspondant à l'assiette de la création de la voie nouvelle.

Par ailleurs, le Conseil municipal demande une subvention à l'Etat (DREAL) au titre de l'enveloppe « aménagement pour la sécurisation des passages à niveau » pour le projet d'aménagement d'une voie nouvelle, précise que les montants seront ajustés après la consultation des entreprises et à la fin des travaux et s'engage à lancer la procédure au titre de la loi sur l'eau.

Monsieur le Maire explique que la Commune d'Orchamps doit rester très vigilante face à l'Etat et qu'elle ne pourra pas réaliser ce projet sans une subvention conséquente de la part de la DREAL de l'ordre de 80% au regard des nombreux autres projets prévus. Il indique que le compromis de vente a été signé début juillet. Il n'est pas certain que la revente de 3 à 5 parcelles couvre totalement les frais de viabilisation ajoutés aux coûts d'acquisition.



3) Subvention exceptionnelle de l'ACCA suite au marché :

Madame FIGARD fait part à l'assemblée de la demande de subvention reçue de l'association ACCA d'Orchamps pour la prise en charge du coût du repas, des boissons ainsi que du concert lors du marché local du 11 juillet 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 319 € à l'association ACCA d'Orchamps pour la prise en charge par la Commune d'Orchamps du coût du repas, des boissons ainsi que du concert pour les membres du groupe de musique ayant donné une représentation lors du marché local du 11 juillet 2025.

Madame FIGARD indique que le marché local du 11 juillet a connu une forte affluence et que le feu d'artifice s'est bien déroulé.

4) Accord de principe concernant la vente des parcelles AD79, Ad330, AD357 et AD365P dans le cadre du projet de création de surface commerciale et station essence :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet immobilier proposé par la Société DC DEVELOPPEMENT sur les parcelles sises rue de la Libération (ex-propriétés Keck et Sugny). Cette dernière envisage de créer une surface commerciale de type supermarché ainsi qu'une station essence. Elle sollicite la commune afin d'acquérir ses parcelles cadastrées AD 79, AD 330, AD 357 et AD 365 p.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur ce projet et accepte le principe de la vente de ses parcelles cadastrées AD 79, AD 330, AD 357 et AD 365 p à la Société DC DEVELOPPEMENT.

Monsieur le Maire explique que le projet comprendrait une surface commerciale d'environ 450 m² + 150 m² de surface de stockage et la présence d'une station essence. Le promoteur prendrait à sa charge la totalité des démolitions des bâtiments, implanterait un nouvel abribus et agrandirait les surfaces de stationnement. Le prix de vente ne sera sans doute pas aussi important qu'escompté.

Mme PANOUILLOT souhaiterait qu'il reste une partie végétalisée avec des arbres.

5) Convention avec le SIDEC pour la servitude de passage d'une ligne électrique aérienne :

Dans le cadre du raccordement au réseau électrique de la Ferme de l'Iserole sise chemin du bois des Tanneries, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de créer une servitude de passage de ligne électrique aérienne au profit du SIDEC afin de renforcer le câble aérien d'alimentation électrique existant et la pose d'un poteau béton sur la parcelle cadastrée ZM 39, propriété de la commune.

La séance est close à 20h25.